

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/05/2019  
Reçu en préfecture le 03/05/2019  
Affiché le   
ID : 042-214201865-20190425-DEL\_2019\_044-DE

Note de synthèse : 18/04/2019  
Extrait : 26/04/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31  
Présents : 20  
Votants : 30

Délibération :  
**N° DEL\_2019\_044**

OBJET :  
Adhésion au Réseau d'Ecoute, d'Appui et  
d'Accompagnement des Parents (REAAP)

**Séance du 25 avril 2019**

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Vincent BONY, M. Jean POINT, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS

**Etait absent :**

Mme Dany TRAMONTANA

**Avai(en)t donné pouvoir :**

M. Jean-Louis ROUSSET à Mme Geneviève FAVERGEON, Mme Corinne DOTTO à Mme Martine HATTERER, M. André POCHART à M. Gérald GAUDIN, Mme Virginie DELMARRE à Mme Colette MARCHAND COGNET, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Liliane PAULIN à M. Philippe JASSERAND, Mme Catherine TISSIER à M. Louis BARLET, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION à M. Gérard OCTROY, Mme Eliane MASSON à M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE à Mme Caroline BENOUMELAZ

**Secrétaire de séance :** M. Vincent BONY

**Rappel et référence(s) :**

Vu la circulaire DIF/DAS/DPM n° 99/153 du 9 mars 1999 relative à la création des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif par l'échange, l'entraide et la solidarité entre parents et la «Charte des initiatives pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents», annexée à la circulaire qui fixe ses principes d'action et d'animation.

Vu la circulaire interministérielle n° 2001-150 du 20 mars 2001 relative à la confirmation des objectifs généraux de ce dispositif et fixation des nouvelles priorités: une plus forte implication des parents, la construction d'un partenariat plus intensif entre les familles et l'école et une meilleure articulation avec les dispositifs existants.

Vu la circulaire DIF/ DGAS/ DESCO/ DPM n° 2003/317 du 12 juin 2003 relative à la confirmation des principes de la Charte de 1999.

Vu la circulaire DIF/DGAS/DESCO/DPM/DIV n°2004/351 du 13 juillet 2004 relative au renforcement des missions de coordination et d'impulsion des instances de pilotage des réseaux.

Vu la circulaire N°DIF/DGAS/2B/DESCO/DIV/DPM/2006/65 du 13 février 2006, relative aux REAAP,

Vu la circulaire N°DIF/DGAS/2B/DAIC/DGESCO/DIV/2008/361 du 11 décembre 2008 relative au développement des REAAP, Pour conforter les parents dans leur fonction éducative, le Gouvernement a souhaité que soient créés en 1999 les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) dans chaque département.

**Contenu :**

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ont pour ambition de redonner confiance aux parents et de les aider à assurer leur rôle parental. Les actions développées dans le cadre des REAAP qui s'adressent à toutes les familles dans un souci de prévenance et de réassurance des parents. Le dispositif repose sur la participation active des parents et surtout sur la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences. Il s'agit bien d'apporter une écoute et un appui aux parents et non de les « éduquer » ou les « rééduquer». Cette finalité induit une méthode particulière valorisant la libre adhésion des parents, la pédagogie par les pairs, le développement de l'échange de pratiques.

Les REAAP de la Loire sont co-animés par l'École des Parents et des Éducateurs, les Francas et le CREFE 42. La mission des REAAP est de créer un maillage d'actions variées pour soutenir les parents dans leurs responsabilités éducatives. En élevant leurs enfants, les parents développent des compétences; ils connaissent aussi un jour ou l'autre des doutes. Par l'échange, le dialogue et l'écoute, les parents peuvent s'aider mutuellement à trouver des repères ou à mieux élaborer des réponses à leurs interrogations.

Le soutien à la parentalité recouvre aujourd'hui un ensemble de dispositifs encadrés et gérés par différentes institutions (ministères, organismes de protection sociale) et souvent mis en œuvre par des associations.

Afin de garantir à toutes les familles un accès plus aisé sur l'ensemble du territoire, les REAAP s'inscrivent dans un partenariat le plus large possible et opèrent dans tous les espaces ouverts aux familles: les centres sociaux, établissements scolaires, crèches, ludothèques, salles municipales.....

L'efficacité des actions reposent sur la mise en réseau de l'ensemble des parents et des acteurs intervenant dans le champ de l'enfance et de la famille. Leur pilotage au niveau local est assuré dans le cadre des schémas départementaux des services aux familles.

Le REAAP accompagne les porteurs de projets et les soutient dans le développement concret de leurs actions parentalité sur l'ensemble du territoire, à condition qu'elles s'inscrivent dans l'esprit de la charte des REAAP.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte.

La Ville, à travers son Projet Educatif de Territoire, a initiée des actions d'accompagnement à la parentalité et souhaite se rapprocher du REAAP afin de s'inscrire dans son réseau partenarial et de bénéficier ainsi de l'expérience d'autres collectivités et associations pour mieux conduire sa politique Enfance/Jeunesse.

**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer l'adhésion au REAAP.

**Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer l'adhésion au REAAP.**

**Ont signé au registre tous les membres présents,  
pour copie conforme,  
Le Maire,  
Conseiller Départemental,  
Jean-Claude CHARVIN**

Envoyé en préfecture le 03/05/2019

Reçu en préfecture le 03/05/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 042-214201865-20190425-DEL\_2019\_044-DE